MODALITES DU DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE COXO-FEMORALE POUR LE CHIEN DE BERGER ANGLAIS ANCETRAL

Les dossiers complets, accompagnés du règlement, doivent être adressés directement aux lecteurs officiels du Club, selon votre choix :

Dr Éric GOYENVALLE

ONIRIS - Service de Chirurgie Route de Gachet CS 40706 44307 Nantes Cedex 3 eric.goyenvalle@oniris-nantes.fr ou

Docteur Pierre MEHEUST

Clinique vétérinaire Vétocéane 9 allée Alphonse Fillion 44120 Vertou Tel : 02 40 05 12 13 vetoceane@orange.fr

Chaque dossier **pour la dysplasie des hanches** doit impérativement comprendre :

• Une radiographie en position de face, correctement et lisiblement identifiée et de qualité technique permettant l'interprétation. Pour que le dépistage soit conforme au protocole FCI, la radiographie doit être réalisée sous anesthésie générale ou sédation myorelaxante (circulaire FCI 81/2007 du 2 juillet 2007).

Les radiographies numériques doivent être, téléchargées (un seul animal par fichier) au format DICOM par votre vétérinaire sur le site du portail dédié http://www.myvetsxl.com. A défaut, elles doivent être imprimées sur support transparent et en taille réelle (règlement FCI).

Une attestation du vétérinaire certifiant :

- la vérification de l'identité de l'animal,
- si l'examen a été réalisé sous anesthésie myorelaxante (ainsi que le protocole utilisé), le numéro du fichier de téléchargement des radios numérisées sur le site myvetsxl.com, si c'est le cas,
- Un règlement de 30 € par dossier, par chèque à l'ordre de Dr Éric GOYENVALLE, ou un règlement de 27 € par dossier, par chèque à l'ordre de Dr Pierre MEHEUST,
- Une enveloppe au format des radios (ou au format A4 si radios envoyées sur le site dédié), correctement affranchie et comportant l'adresse de retour du dossier,
- Une enveloppe correctement affranchie pour transmission des résultats et comportant l'adresse du club : Bobtail Club de France A L'attention d'Alain LABOUS « La Rousselliére » 49170 SAINT AUGUSTIN DES BOIS